

SARL CAC
168, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
☎ 01 70 37 53 77
📠 01 70 37 53 78

Jean-Pierre LE BRIS
4, rue Mugnier
78600 MAISONS LAFFITTE
☎ 01 34 93 93 83
📠 01 34 93 92 92

Commissaires aux comptes
membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Société Anonyme
DELOITTE
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur l'augmentation de capital avec suppression
du droit préférentiel de souscription

Assemblée du 20 novembre 2009

SARL CAC
168, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
☎ 01 70 37 53 77
☎ 01 70 37 53 78

Jean-Pierre LE BRIS
4, rue Mugnier
78600 MAISONS LAFFITTE
☎ 01 34 93 93 83
☎ 01 34 93 92 92

Commissaires aux comptes
membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Société Anonyme
DELOITTE
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur l'augmentation de capital avec suppression
du droit préférentiel de souscription**

Assemblée Générale du 20 novembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1 093 500 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation de capital donnera lieu à l'émission de 2 187 actions nouvelles d'une valeur nominale de 500 euros chacune avec une prime d'émission unitaire de 450 euros.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-115 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier

les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant,

la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Jean-Pierre Le Bris

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur

la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du Conseil d'administration,

la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant,

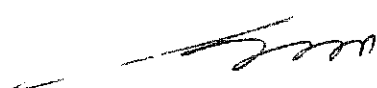
la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Les Commissaires aux Comptes

Neuilly sur Seine et Maisons-Laffitte,
Le 2 novembre 2009



SARL CAC
représentée par
Philippe de ASCENTIIS
Gérant Associé



Jean-Pierre LE BRIS